

# COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-12-087

Nombre de membres en exercice : 26  
Nombre de membres présent(s) : 21  
Nombre de suffrages exprimés : 25  
Nombre d'absent(s) : 5  
Nombre de pouvoir(s) : 4

**Vote :**

Pour : 25  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Ne vote(nt) pas : 0

Le onze décembre deux mille vingt-cinq, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 4 décembre 2025

**Membres présents en séance :**

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Serge TRIOULEYRE, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Pierre PASQUIER, Claude TOUILLOUX, René MEASSON, Martine CHARLES, Henri CELLIER, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Stéphane VILLARD, Margot SOLVIGNON, Florence GAVARD, Anabel FOURNIER FAURE, Patrice BRAUD

**Membre(s) absent(s) excusé(s) :**

Marcelle DJOUHARA, Odile PHILIPPON, Florence CHEUCLE, Corinne VERDIER

**Membre(s) absent(s) :**

Arnaud DE MAZENOD

**Membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Marcelle DJOUHARA pouvoir à Martine CHARLES, Odile PHILIPPON pouvoir à Christiane CLUZEL, Florence CHEUCLE pouvoir à Anabel FOURNIER FAURE, Corinne VERDIER pouvoir à Marie-Pierre SEON

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Margot SOLVIGNON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : ASSOCIATION RESTOCOOP - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE**

Certifié exécutoire  
Transmis à la Sous-Préfecture de  
Montbrison  
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20251211-2025-12-087-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2025  
Publication : 16/12/2025

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de siéger au conseil d'administration de l'association RESTOCOOP.

La commune pourra ainsi participer à la gouvernance de l'association RESTOCOOP au même titre que les producteurs ou financeurs institutionnels (Loire Forez Agglomération) en étant associé aux décisions concernant les besoins alimentaires du territoire et la structuration des approvisionnements.

Elle pourra aussi participer aux commissions de planification des cultures, d'évaluation et de médiation des prix.

Les désignations sont faites par vote à bulletin secret (art. L. 2121.-21 du CGCT). Mais le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Il est donc demandé à l'Assemblée de désigner un représentant titulaire et suppléant.

Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes :

- Représentant titulaire : Hélène DE SIMONE,
- Représentant suppléant : Margot SOLVIGNON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- **DECIDE** d'adopter le scrutin public pour cette élection,
- **DESIGNE** Hélène DE SIMONE comme représentante titulaire et Margot SOLVIGNON comme représentante suppléante.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 12 DECEMBRE 2025

Le Maire,  
Eric LARDON



A large, stylized black ink signature of Eric Lardon, the Mayor, is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ' and the number '42680'.

Le Secrétaire de séance  
Margot SOLVIGNON



A blue ink signature of Margot Solvignon, the Secretary of the session, is written in a cursive style.